



Programme de formation

RESPONSABILITE ET PROTECTION DE L'ELU

22/06/2023

Prix INTER : à partir de 0,00 € net de TVA

Durée : 1 jour soit 7 heures

Public : élu

Prérequis : aucun

Objectifs :

Programme :

LA RESPONSABILITE DES ELUS LOCAUX

La faute personnelle ou "détachable du service"

Définition

Conséquence

La mise en cause de l'élu devant le juge civil

L'immunité de juridiction

La protection fonctionnelle

La mise en cause devant le juge administratif

Par la commune

Par un administré

La mise en cause devant le juge des comptes publics

La responsabilité de l'élu ordonnateur

La responsabilité de l'élu comptable de fait

La mise en cause devant le juge pénal

Les délits non intentionnels

Les manquements à la probité

La concussion

La corruption passive et le trafic d'influence

La prise illégale d'intérêt

La soustraction ou le détournement de fonds publics

LA PROTECTION DES ELUS

Une protection garantie par la collectivité

Conditions

Etendue

Mise en oeuvre

Les limites à la protection de la collectivité

Programme de formation

Formateur référent :

Méthode pédagogique :

Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes ;

Activités brise-glace ;

Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés ;

Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quiz interactif.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous prions de prendre contact avec [notre référent handicap](#).

Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel Jaws, langue des signes française etc.).

Moyens et supports pédagogiques :

Présentations en vidéoprojection

Quiz interactifs / questionnaires

Espace de stockage extranet des stagiaires : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

Modalités d'évaluation et de suivi :

Délai d'accès de 24h.

Inscription après avis du responsable de formation.

L'évaluation se fera tout au long de la formation.

Un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation est mis à disposition.